

sables et si les gouvernements eux-mêmes aient à essuyer tant de reproches et qu'ils aient à subir la mésinterprétation de leurs pouvoirs et de leurs mobiles.

On entend dire en certains milieux que la hausse des prix est un effet du mercantilisme et que le pays est sous l'étreinte de monopoles et de coalitions que le gouvernement devrait détruire. Ailleurs, on soutient que le gouvernement lui-même s'emploie à protéger tel et tel intérêt général. Lorsque, à la lumière des renseignements qu'il est en mesure d'obtenir, le gouvernement impose de nouvelles régies, ou en rétablit d'anciennes, on ridiculise son geste comme venant trop tard ou comme étant une "cruelle plaisanterie". Les uns prétendent aussitôt que le gouvernement va trop loin, d'autres, qu'il ne va pas assez loin. Tout cela, comme je l'ai déjà dit, est bien naturel; et pareilles déclarations, quand les partis politiques veulent s'attirer des votes à une élection future, sont peut-être inévitables sous un régime démocratique.

Remède au mercantilisme

Comment donc faut-il faire face à la situation actuelle? Il y a sans doute des abus, abus qui sont peut-être plus répandus qu'on ne croit. Certes, il y en a qui ont fait et continuent de faire des profits excessifs. Tant que la nature humaine sera ce qu'elle est, il y aura de par le monde des égoïstes et des âmes généreuses. Les mesquins, lorsque l'occasion s'en présente, s'efforcent aux dépens d'autrui de mettre leur mesquinerie à profit.

Il est certain que la tâche de tous les citoyens à l'esprit sain, des gouvernements et des parlements est de faire en sorte que ces phénomènes ne se reproduisent plus, au moins dans la mesure du possible. C'est afin de faire face à des situations de ce genre que l'on a dernièrement rétabli certaines régies et que l'on en a maintenu d'autres. En vue de conserver les pouvoirs nécessaires pour parer à ce danger, nous nous proposons, comme il a déjà été annoncé, de demander au Parlement de maintenir la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, après le 31 mars.

Je tiens à préciser ici un point de vue auquel je n'ai jamais cessé de tenir et d'exposer. Si bas, si méprisables que soient certains individus dans leur vie privée, il n'est rien qu'ils redoutent tant que la révélation de leurs vilénies. Je n'ai jamais cessé de croire ni d'affirmer qu'à l'égard des maux sociaux ou de l'incivisme, la publicité est un bien meilleur remède que les sanctions légales. Ce principe est à la base de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels et de la Loi des enquêtes sur les coalitions. Lorsqu'une opinion publique éveillée s'attache aux injustices industrielles ou sociales, celles-ci sont bien près de disparaître, tout comme certains genres de germes

pernicieux lorsqu'ils sont exposés aux rayons du soleil. Ce qui importe, pourtant, ce n'est pas seulement que l'opinion publique soit éveillée, c'est encore qu'elle soit intelligemment éclairée. Une opinion publique mal dirigée et mal informée peut provoquer des injustices plus graves que la perpétuation d'un mal. Il est facile d'alerter l'opinion et de soulever l'indignation; il ne l'est pas autant de s'assurer que la population est judicieusement renseignée.

Primauté des intérêts de la collectivité

Quand la collectivité elle-même est atteinte par des manoeuvres injustes ou déraisonnables, soit que des bénéfices excessifs relèvent exagérément le prix des denrées, soit que des grèves ou lock-out injustifiables retentissent sur le coût de la vie et entraînent, d'autres façons, des privations, en ralentissant la production, elle a non seulement le droit mais le suprême devoir d'assurer la pleine sauvegarde de ses intérêts. Sans l'apport de la collectivité à la production et à la distribution des richesses, ni l'une ni l'autre ne pourraient être maintenus à un rythme raisonnable, pendant une seule journée de plus. Quelle rémunération, quelle récompense s'attireraient donc le capital, le patronat ou le travail sans les dépenses que la collectivité rend possibles, grâce à la défense nationale, au maintien de la loi et de l'ordre, aux services de transport et de communication établis à la demande de l'Etat, sans compter maints autres services publics auxquels nous sommes devenus tellement habitués que nous en sommes presque venus à en ignorer la provenance? A mon avis, de tous les éléments de l'Industrie, — capital, patronat, travail et collectivité, — c'est cette dernière qui est la plus importante. Les intérêts de la collectivité doivent dominer. C'est dire qu'il faut aviser aux moyens d'affirmer et de faire respecter les droits de la collectivité.

Besoin d'information

Mais comment, direz-vous, un corps aussi vaste que la collectivité peut-il exercer assez d'influence pour protéger ses intérêts vitaux? Elle le peut, à des degrés divers, par plus d'un moyen. Je n'ai pas le temps, toutefois, d'en parler ce soir. Qu'il me suffise d'en mentionner un seul qui, à mon avis, promet le mieux de faire face à la situation qui règne aujourd'hui dans tout le pays.

En ce qui concerne les affaires du Canada, nous sommes justifiés à nous en remettre d'abord et surtout au Parlement. Le Parlement représente le peuple dans son ensemble. Il existe aux fins de favoriser et de défendre le bien public et non de favoriser et de défendre des intérêts particuliers aux dépens d'autres intérêts. Chaque membre du Parlement est lié par cette obligation à l'égard de sa propre circonscription. Il est obligé de la même manière à l'égard de tout le pays.